plénière aux mêmes conditions (conf., comm., prière) ;

3o 7 ans et 7 quarantaines *aux autres fidèles* qui assistent à cette cérémonie sans communier.

Ces indulgences sont perpétuelles et concédées pour toute la chrétienté. J. S.

CONSULTATIONS LITURGIQUES

QUESTION. — La *Semaine religieuse* aurait-elle la bonté de me renseigner sur les points suivants que je ne parviens pas à éclaircir par les auteurs qui ne me donnent qu'une réponse ou indirecte ou différente de ce que l'on me dit, comme de notre pratique ?

1o Peut-on chanter, le même jour, dans la même église, deux fois la même messe ?

2o Doit-on, le jour de l'Ascension, enlever du chœur le cierge pascal ou le laisser sur son chandelier, jusqu'à la vigile de la Pentecôte ?

3o La veille de la Pentecôte, faut-il allumer ce cierge pour aller aux fonts baptismaux et le garder allumé pendant la messe ?

4o Le *Cérémonial* de Le Vavasseur dit que la veille de la Pentecôte, le premier acolyte sonne la clochette de la crédence pendant la récitation du *Gloria*, et que l'on sonne les cloches de la tour pendant le chant de cette hymne, comme le samedi saint. Est-ce bien l'usage en ce pays ?

J.-B. D.

RÉPONSES — I. *La même messe.* — Oui, il est permis depuis 1896 de chanter deux fois dans la même église, le même jour, la même messe, tant celle du saint que celle du mystère du

---

bisaïeuls ; en ligne collatérale les cousins germains (et leurs enfants) et arrière-germains, les oncles et tantes, les grands oncles et grand'tantes. Les alliés sont : les beaux-frères et belles-sœurs, les beaux-pères et belles-mères, les époux ou épouses des cousins germains et arrière-germains, des oncles et des grands oncles.